

Consultation du public sur la gestion de l'eau et des risques d'inondation

du 1^{er} mars au 1^{er} septembre 2021

En application des articles L212-2 et L566-11 du code de l'environnement, le public est consulté du 1^{er} mars au 1^{er} septembre 2021 sur :

- **Le projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage)** du bassin Loire-Bretagne 2022-2027 et son programme de mesures,
- **le projet de plan de gestion des risques d'inondation (PGRI)** du bassin Loire-Bretagne 2022-2027

Tous les documents de la consultation sont téléchargeables sur le [site sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr](http://site_sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr) ainsi que les documents d'information. Une trame de réponse est à destination des acteurs et un questionnaire en ligne pour les réponses des citoyens.

Les observations recueillies seront étudiées par le comité de bassin, l'agence de l'eau et les services de l'Etat qui établiront, au premier trimestre 2022, une version définitive du Sdage et du PGRI pour les années 2022 à 2027. Ces documents s'imposeront à toutes les décisions publiques dans le domaine de l'eau, des milieux aquatiques et de l'aménagement du territoire.

D'autres informations sur cette consultation peuvent être obtenues en s'adressant à la mairie.